

Rectorat
DEC 2
Place Saint Jacques
31 073 Toulouse cedex 9

AVIS DE CONCOURS

Concours externe de médecins sur titres et travaux

- Session 2007 -

Décret 2006-743 du 27 juin 2006 paru au J.O. n° 149 du 29 juin 2006 -
Arrêté du 27 décembre 2006 paru au J.O. n°4 du 5 janvier 2007

Sont admis à concourir les candidats remplissant les conditions suivantes :

1) Conditions générales :

- *Candidats possédant la nationalité française*

Pour être autorisés à se présenter aux concours, les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par l'article 5 de la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires c'est-à-dire :

- posséder la nationalité française,
- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir au bulletin n°2 de leur casier judiciaire des mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en position régulière au regard du Code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

- *Candidats ressortissants des autres Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen*

Pour être autorisés à se présenter aux concours, les candidats doivent remplir les conditions générales fixées par l'article 5 bis de la loi n° 83- 634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires c'est-à-dire :

- posséder la nationalité de l'Etat membre dont ils sont ressortissants
- jouir des droits civiques dans l'Etat dont ils sont ressortissants
- ne pas avoir de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- se trouver en situation régulière au regard des obligations du service national de l'Etat dont ils sont ressortissants
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

2) Conditions particulières :

- *Condition de diplôme:*

Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé en application du 1°) de l'article L.4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin en France.

Nombre de postes : fixé ultérieurement

Nature des épreuves :

- *Épreuve d'admission :*

Étude par le jury d'un dossier constitué par le candidat suivi d'un entretien avec le jury – Préparation: 30 minutes - Durée : 30 minutes

Ouverture du registre des inscriptions : Mardi 9 janvier 2007

Clôture du registre des inscriptions : Mardi 30 janvier 2007 à 17 h

Date de l'épreuve orale : à partir du mercredi 9 mai 2007

Modalités d'inscription : Internet : www.ac-toulouse.fr

CES DATES SONT IMPERATIVES SOUS PEINE D'ANNULATION DE LA CANDIDATURE

Renseignements :

RECTORAT DE TOULOUSE

Division des examens et concours

Bureau D.E.C. 2

Tél. : 05.61.17.71.04 ou 05.61.17.71.05 ou 05.61.17.75.63

Internet : www.ac-toulouse.fr ou www.education.gouv.fr